

**Assemblée Générale de l'ADM76 du  
7 décembre 2019  
Allocution de Bertrand BELLANGER,  
Président du Département**

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du  
Département de la Seine-Maritime,  
Monsieur le Président du Sénat,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Mesdames et Messieurs les Sénatrices et les  
Sénateurs,  
Monsieur le Président, Cher Denis,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du  
Département et de la Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Départementaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,  
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de  
Communautés,

Monsieur le Président de l'Association des anciens  
maires et adjoint de la Seine-Maritime, cher  
Bernard,  
Mesdames et Messieurs les chefs de services de  
l'État,  
Mesdames et Messieurs les personnalités de la  
Société Civile,  
Monsieur le Directeur Général des Services  
Départementaux,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
Adjoints,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous saluer  
toutes et tous et de vous remercier, Cher Denis  
Merville, pour votre invitation à participer à cette  
assemblée générale de l'association des Maires de  
Seine-Maritime. C'est avec beaucoup de plaisir que  
je m'adresse à vous pour la première fois depuis  
mon élection à la Présidence du Conseil  
Départemental.

Pour moi l'exercice est nouveau mais vous le savez, en tant que Vice-président en charge de l'arrondissement de Rouen, j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec bon nombre d'entre vous, notamment lorsque nous avons construit notre politique publique d'aide aux communes.

C'est dans ce cadre que j'ai pu mesurer à quel point en Seine-Maritime, le Département est l'interlocuteur historique des communes, le chef de file de la cohésion et de l'aménagement du territoire.

Je m'attacherai à maintenir et à renforcer ce lien indéfectible qui lie le Département à ses territoires, et en cela je m'inscris sans réserve dans les pas de mon prédécesseur Pascal Martin que je salue. A vos côtés, Cher Pascal, depuis le début de notre mandat en 2015, nous avons fait du développement des territoires comme du soutien à l'économie locale l'une de nos priorités d'action. Nous avons eu à cœur de soutenir nos communes et leurs

groupements dans leurs efforts d'investissement, et ce malgré un contexte budgétaire contraint. Fort de votre expérience, je vous ai confié il y a quelques jours, Cher Pascal, une mission permanente, que vous avez acceptée, de développement local auprès des maires de la Seine-Maritime et ce afin notamment de développer les liens entre le département et les communes.

« Les maires au cœur de la République » était le thème du dernier Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France. Le Maire incarne à la fois la proximité, le dévouement, la politique au concret et une certaine forme d'exercice modeste du pouvoir. Cette assemblée générale constitue assurément un temps fort dans la vie démocratique de notre département en ce qu'elle permet de faire vivre le débat, d'échanger des réflexions et des idées, de confronter les expériences qui rythment votre quotidien d'élus locaux, a fortiori en cette fin de mandat municipal. Je me réjouis que ce rendez-vous annuel départemental

soit marqué par la présence du Président du Sénat, et c'est une grande fierté de vous accueillir, Cher Gérard Larcher.

Chers Amis, dans quelques mois donc, vous aurez rendez-vous avec nos concitoyens afin de rendre compte de votre action et de mobiliser vos administrés autour d'un nouveau projet politique fort pour votre territoire. Certains, parmi vous, décideront de prendre congé de leur fonction électorale, d'autres de se présenter à nouveau aux suffrages de leurs électeurs. À tous, je veux vous assurer de ma reconnaissance et vous témoigner mon estime pour votre engagement, votre abnégation, votre constante disponibilité au service de vos concitoyens.

Comme tous ici, je souhaite vivement que le projet de loi « Engagement et proximité » actuellement en débat au Parlement puisse garantir aux élus un cadre clair et stable d'exercice de leurs mandats,

qu'il renforce leurs moyens, leurs pouvoirs et leur protection pour leur permettre d'être plus efficaces.

Comme je l'ai évoqué au début de mon propos, le Département est à vos côtés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans l'esprit de la loi NOTRe qui conforte la collectivité départementale dans son rôle de garant des équilibres territoriaux, nous nous sommes engagés dans une politique territoriale évolutive, équitable, cohérente, simple, visible et lisible. Cette politique était attendue. Sa mise en œuvre suscitait une attention très soutenue de votre part. Nous en avons conscience. Nous voulions rompre avec toute complexité et proposer un vrai choc de simplification. Permettez-moi de vous en rappeler les grandes lignes :

- un taux unique d'intervention pour toutes les communes de 25 %,
- la suppression des dates-butoir pour le dépôt des dossiers et l'examen des demandes « au fil de l'eau »,

- des interventions dans les domaines indispensables au développement territorial et des services publics locaux,
- enfin, et ce n'est pas le moindre de ses atouts, un réajustement des dispositifs chaque année grâce au travail d'une commission de concertation constituée à parité de membres du conseil départemental et d'élus locaux issus de l'ADM76, donc beaucoup de souplesse pour tenir compte de vos réalités quotidiennes et de l'évolution des besoins des communes.

Depuis 2017, 15 millions d'euros ont été mobilisés en moyenne chaque année pour soutenir les investissements des communes et communautés de communes. J'y ajouterai, pour être tout à fait complet, les crédits alloués – près de 61 millions d'euros - dans le cadre des contrats de territoire qui permettent de financer des projets structurants, aux côtés de la Région et des intercommunalités.

Pour revenir aux aides à l'investissement, et à titre d'exemple pour prouver –s'il en était besoin - le bien-fondé du dialogue entre nous et la nécessité d'être au plus proche de vos attentes, nous avons l'an dernier fait droit à une de vos demandes pressantes pour accroître la sécurité dans vos communes. Sachez que le dispositif d'aide aux études et à l'acquisition de systèmes de vidéo protection a été particulièrement suivi puisqu'à ce jour, nous dépassons les 200 000 € d'aide octroyée.

A la lumière des travaux de la nouvelle commission de concertation qui s'est tenue le 24 septembre dernier, je souhaiterais vous présenter les grandes lignes des évolutions qui verront le jour en 2020 et qui seront soumises à la prochaine séance plénière.

Toujours dans un souci de simplification et de clarté pour les communes, nous instruirons les demandes de subventions relatives aux locaux des accueils de loisirs dans le cadre de l'aide aux établissements scolaires publics du 1er degré et aux locaux



périscolaires car bien souvent, ces locaux sont accolés voire intégrés aux bâtiments des écoles.

Nous allons également élargir notre dispositif d'aide aux locaux d'animations polyvalents aux constructions ou réhabilitations de halles et hallettes, fermées ou ouvertes, destinées à un usage polyvalent, afin de favoriser, au centre des villages, des lieux susceptibles d'accueillir non seulement les marchés locaux, mais aussi l'organisation de fêtes locales ou d'expositions.

Afin de soutenir davantage de projets d'équipements sportifs des communes, nous allons ramener le plancher des dépenses de 15 000 € à 8 000 €.

Pour encourager la réalisation des projets vertueux en matière d'économie d'énergie et d'insertion, nous avons également décidé de passer de 10 à 20 % les bonifications « énergie » et « insertion ». Rappelez-vous, lors de la mise en place de notre politique

d'aide aux communes, nous avons souhaité nous inscrire dans une démarche incitative, et plus coercitive comme le faisait nos prédécesseurs, en direction des porteurs de projets, lorsque l'opération avait un impact environnemental et/ou lorsqu'une partie des marchés était attribuée à une entreprise d'insertion. Ce doublement des bonifications, qui sont bien sûr cumulables, est un signe fort lancé en votre direction car, comme vous le savez, la dimension environnementale et sociale est très importante dans la conduite des politiques publiques et la population y est très attentive.

De même, dans le prolongement de la norme « zéro phyto », nous allons créer un dispositif global « gestion durable des espaces publics » intégrant les opérations nécessaires à la réduction des produits phytosanitaires déjà existantes, et y ajoutant la mise en place d'éco-pâturage sur

certains espaces publics ainsi que la récupération et l'utilisation des eaux pluviales de bâtiments publics.

Autre dispositif fortement sollicité : l'aide aux travaux de défense contre l'incendie. Comme vous le savez, le règlement départemental de défense contre l'incendie a introduit des prescriptions très strictes qui impacte directement la délivrance des autorisations d'urbanisme. Vous nous avez fait part de vos préoccupations. Nous avons donc décidé de renforcer une nouvelle fois ce dispositif en l'élargissant aux installations de poteaux ou bouches incendie, avec un montant unitaire et forfaitaire de 800 € par poteau ou bouche dans la limite de 10 poteaux ou bouches par an et par maître d'ouvrage.

Comme vous le voyez, le cap que la majorité départementale s'est fixé jusqu'ici ne changera pas en 2020. Le dialogue, la concertation, la mobilisation de toutes les énergies...

Si la République est une et indivisible, elle doit néanmoins être pensée dans la diversité socio-économique, géographique et démographique de ses territoires. Plus que jamais, la richesse de notre pays est dans sa diversité. La prise en compte des données locales, l'adaptabilité des politiques publiques sont des enjeux forts dans lesquels il convient de s'inscrire, pour prouver s'il en était besoin, qu'une décentralisation réussie est celle qui donne de la compétence et de la liberté aux collectivités locales, bref celle qui fait confiance.

Le pouvoir local est moderne et indispensable parce qu'il est proche des personnes dans un monde qui les globalise. Plus que jamais, les maires sont un des piliers de la République.

Vous pouvez, et vous pourrez toujours compter sur l'engagement du Département de la Seine-Maritime à vos côtés.

C'est par l'action que nous donnons du crédit à la parole publique.

Ensemble, nous sommes animés par la même volonté, celle de faire réussir notre beau département et nos communes.

Ensemble, continuons de nous mobiliser, continuons de nous adapter, avec audace et optimisme.

Ensemble, valorisons la Seine-Maritime !

Je vous remercie.

***Seul le prononcé fait foi.***